









DEMANDE DE RENDEZ-VOUS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DANS LE CHAMP DES AGENTS DE DIRECTION DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALES

A l'attention de Monsieur Pierre PRIBILE Directeur de la sécurité sociale

Monsieur le Directeur,

Vous avez exprimé votre intérêt et votre attachement à la Sécurité sociale et à la qualité des services offerts à nos concitoyens par les organismes de Sécurité sociale et leurs personnels.

Ainsi que vous le savez, se tiennent-actuellement à l'UCANSS des négociations de refonte des classifications de ces personnels dont celle qui concerne le champ des agents de direction inchangée depuis près de 20 ans.

Après la tenue de 4 réunions, nous sommes arrivés à une situation de blocage.

Les propositions de l'UCANSS dépendent du mandat du COMEX et ce mandat tel que nous le comprenons pose plusieurs problèmes.

Le premier problème a trait à **l'insuffisance de l'enveloppe totale** allouée par les pouvoirs publics (160 millions d'euros pour les 3 classifications) qui manifestement ne permet pas de répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation des personnels. Sur cette base seuls 4 millions seraient dédiés aux agents de direction, c'est-à-dire proportionnellement moins que leur importance dans la masse salariale globale des organismes de sécurité sociale, ce qui ne traduit pas une marque de reconnaissance pour nos métiers. Cette situation est d'autant plus regrettable que les Pouvoirs publics n'oublient pas de les saluer quand il s'agit de gérer une crise sanitaire, de mettre en œuvre les Conventions d'Objectifs et de Gestion ou de conduire avec efficacité de nouvelles politiques sociales.

Le deuxième problème porte sur **l'utilisation de cette enveloppe**. L'UCANSS propose de la répartir sur des thèmes d'inégale importance au détriment d'une véritable politique de rémunération attractive ciblée sur le principal et non l'accessoire.

Le troisième problème tient au fait que l'actuel projet de l'employeur ne permet aucunement de répondre véritablement aux enjeux de la refonte de la classification des personnels agents de direction au regard de l'évolution de leurs fonctions depuis 20 ans.

Le quatrième problème concerne la dégradation du dialogue social au sein de l'institution. Nous le regrettons, car nous restons attachés à un dialogue social constructif, mais encore fautil qu'il y ait possibilité, en réunion, d'avoir de vraies négociations, tant les propositions employeurs sont présentées comme « à prendre ou à laisser ».

C'est pourquoi l'interpellation des Pouvoirs publics, qui exercent la tutelle des organismes et fixent le cadrage budgétaire des négociations, devient nécessaire.

Telle est la raison pour laquelle les organisations syndicales SNPDOS-CFDT, SNPDOSS CFE-CGC, SNADEOS-CFTC, UNSA-ADOSS, SNFOCOS souhaitent vous rencontrer en votre qualité d'interlocuteur privilégié représentant la tutelle ministérielle.

Ainsi, Monsieur le Directeur, **nous vous demandons de nous recevoir en délégation inter syndicale** (un représentant de chacune des 5 organisations syndicales d'agents de direction) **au cours du mois de juin** dès que possible pour évoquer avec vous cette situation de blocage des négociations.

Nous vous remercions de nous proposer une date d'entrevue pour laquelle nous nous rendrons disponibles.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Snpdos CFDT

Alain JOZROLAND

SNPDOSS CFE-CGC

Mireille DISPOT

SNADEOS-CFTC

Benoit VOLKOFF

UNSA-ADOSS

Vincent LEPRINCE

SNFOCOS

Bruno GASPARIN